

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

PARAISSANT LES MARDI ET VENDREDI

Matahiti 164
N° 67 - Numera Hau

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 21
no Atete 2015

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 50 05 85

NUMERO COMPLEMENTAIRE
au JOPF n° 67 du 21 Août 2015

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

	Pages
Arrêté n° 1139 CM du 19 août 2015 portant nomination de M. Erick Besse en qualité de chef d'établissement d'enseignement public en Polynésie française	8350
Arrêté n° 1140 CM du 19 août 2015 portant fin de fonctions de M. Willy Chung Sao en qualité de directeur par intérim de l'Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT).....	8350
Arrêté n° 1141 CM du 19 août 2015 portant nomination de M. Opahi Buillard en qualité de directeur par intérim de l'Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT).....	8351

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 1139 CM du 19 août 2015 portant nomination de M. Erick Besse en qualité de chef d'établissement d'enseignement public en Polynésie française.

NOR : DEE1500951AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 895 CM du 12 juin 2014 portant création, organisation et fonctionnement de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) ;

Vu la convention Etat-Polynésie n° HC 56-07 du 4 avril 2007 relative à l'éducation ;

Vu la lettre n° 4421 PR du 28 juillet 2015 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 28 juillet 2015 ;

Après avis de la commission consultative paritaire du 15 janvier 2015 ;

Après avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des personnels de direction ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 19 août 2015,

Arrête :

Article 1er.— M. Erick Besse est nommé proviseur du lycée Paul-Gauguin.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera

notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 août 2015.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation
et de l'enseignement supérieur,*
Nicole SANQUER-FAREATA.

ARRETE n° 1140 CM du 19 août 2015 portant fin de fonctions de M. Willy Chung Sao en qualité de directeur par intérim de l'Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT).

NOR : DRH1501352AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre du tourisme, des transports aériens internationaux, de la modernisation de l'administration et de la fonction publique, porte-parole du gouvernement,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 85-1034 AT du 23 mai 1985 modifiée portant création d'un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva" (EGAT) ;

Vu l'arrêté n° 647 CM du 2 juillet 1985 modifié fixant l'organisation, le fonctionnement et les règles financières, budgétaires et comptables d'un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva" (EGAT) ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 19 août 2015,

Arrête :

Article 1er. — Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de M. Willy Chung Sao en qualité de directeur par intérim de l'Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT) à compter du 20 août 2015 au soir.

Art. 2. — L'arrêté n° 364 CM du 3 mars 2014 portant nomination de M. Willy Chung Sao en qualité de directeur par intérim de l'Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT) est abrogé à compter de la même date.

Art. 3. — Le ministre du tourisme, des transports aériens internationaux, de la modernisation de l'administration et de la fonction publique, porte-parole du gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 août 2015.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre du tourisme,
des transports aériens internationaux,
de la modernisation de l'administration
et de la fonction publique,*
Jean-Christophe BOUISSOU.

ARRETE n° 1141 CM du 19 août 2015 portant nomination de M. Opahi Buillard en qualité de directeur par intérim de l'Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT).

NOR : DRH1501353AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre du tourisme, des transports aériens internationaux, de la modernisation de l'administration et de la fonction publique, porte-parole du gouvernement,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 85-1034 AT du 23 mai 1985 modifiée portant création d'un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva" (EGAT) ;

Vu l'arrêté n° 647 CM du 2 juillet 1985 modifié fixant l'organisation, le fonctionnement et les règles financières, budgétaires et comptables d'un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva" (EGAT) ;

Vu l'arrêté n° 1140 CM du 19 août 2015 portant fin de fonctions de M. Willy Chung Sao en qualité de directeur par intérim de l'Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT) ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 19 août 2015,

Arrête :

Article 1er. — M. Opahi Buillard est nommé directeur par intérim de l'Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT) à compter du 21 août 2015.

Art. 2. — Le ministre du tourisme, des transports aériens internationaux, de la modernisation de l'administration et de la fonction publique, porte-parole du gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 août 2015.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre du tourisme,
des transports aériens internationaux,
de la modernisation de l'administration
et de la fonction publique,*
Jean-Christophe BOUISSOU.

**Réception des annonces pour publication
au *Journal officiel* de la Polynésie française pour 2015**

Date du JOPF	Date limite de réception des dossiers
MARDI	JEUDI à 11 h de la semaine précédente
VENDREDI	MARDI à 11 h de la semaine en cours

(*) *SAUF jours fériés*

FERIES 2015	DATE LIMITE de réception des dossiers ⁽¹⁾	Publication au JOPF	
		N°	Date
Mercredi 11 novembre (Armistice 1918)	Lundi 9 novembre à 11 h	91	Vendredi 13 novembre
Vendredi 25 décembre (Noël)	Lundi 21 décembre à 11 h	103	Vendredi 25 décembre
	Mercredi 23 décembre à 11 h	104	Mardi 29 décembre
Vendredi 1 ^{er} janvier 2016 (Nouvel An)	Lundi 28 décembre à 11 h	1	Vendredi 1 ^{er} janvier 2016

⁽¹⁾ *Calendrier susceptible d'être modifié en cours d'année.*